

**COMMUNE DE
CORNILLON-SUR-L'OULE**

DEL-3-13022023

**Délibération
du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février à 18H00
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 026-212601058-20230213-DEL_3_13022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette		X		Denis CONIL
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine		X		Yannis ROCHAS
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation :
06/02/2023

Secrétaire de séance :
JL Forsans

Objet : temps de travail agent d'entretien

Augmentation du temps de travail de l'agent d'entretien + 15 minutes.
Temps de travail =2.5H/35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'augmentation du temps de travail de l'agent technique d'entretien + 15 minutes. Le temps de travail hebdomadaire sera de 2.5H/35 à compter du 01/04/2023

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat à durée indéterminée à 2.5H par semaine

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire
Denis CONIL

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS



